



AVIS PUBLIC

2016-011

Séance extraordinaire du conseil municipal

Suivant les dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), avis vous est donné de ce qui suit :

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, le lundi 18 juillet 2016, à compter de 20h, à la salle du conseil située au 2^e étage du 2 rue de l'École, à Chute-aux-Outardes.

Toute la population y est conviée.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 15^e jour de juillet 2016.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay